

Info : Les TPE/PME dans l'objectif de FOTOLIA !

Info

Posté par : JulieM

Publié le : 13/10/2010 13:00:00

La banque d'images libres de droits aide les petites et moyennes entreprises à communiquer par l'image en toute légalité et devient Partenaire Industriel du programme gouvernemental « Passeport pour l'Economie Numérique »

Fotolia, banque d'images leader en Europe sur le marché des microstocks, affirme sa volonté d'accompagner les petites et moyennes entreprises dans leur communication, en démocratisant l'utilisation de l'image de qualité dans un cadre légal et devient partenaire industriel du programme gouvernemental « **Passeport pour l'Economie Numérique** ».

Dans un contexte de morosité économique où les budgets alloués aux projets de communication subissent des coupes drastiques, Fotolia propose une bibliothèque de plus de 10 millions de ressources créatives libres de droits (photos, vidéos et vecteurs), et apporte, dans le respect de la légalité en termes de droits d'auteur, une réponse économiquement adaptée aux besoins des entreprises à la recherche d'illustrations pour leur support de communication : de la simple illustration web, à la réalisation d'une plaquette commerciale, d'une fiche technique ou encore d'une vidéo.

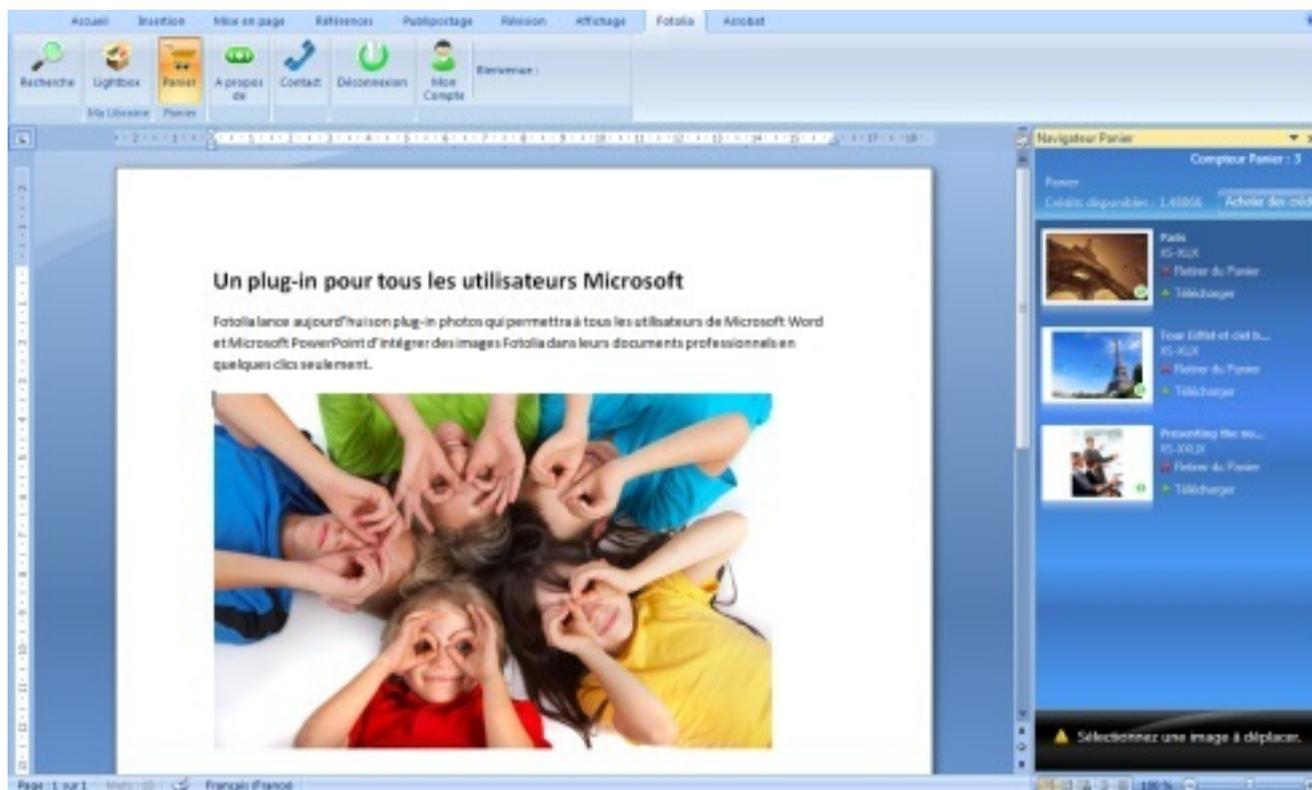


Les métiers de photographe, illustrateur, réalisateur de vidéo, ont considérablement évolué avec l'essor du numérique, à l'instar du marché de l'image en général. Les entreprises ont également vu leurs besoins de communication évoluer.

Face à des tarifs parfois prohibitifs pour faire l'acquisition de fichiers créatifs, la tentation est grande de réaliser soi-même ses propres visuels pour un résultat souvent peu professionnel, ou de se tourner vers les bibliothèques d'images des grands moteurs de recherche par exemple, en négligeant toute vérification concernant les droits d'auteur... franchissant ainsi les frontières de la légalité, souvent par ignorance.

« Nous souhaitons devenir un partenaire privilégié des petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les moyens de faire appel aux agences photo, en leur offrant une réelle alternative qui appuie sur trois composantes clés : des images et vidéos de qualité, des tarifs très

compétitifs et enfin l'assurance d'exploiter des images en toute légalité, dans le respect des droits d'auteur, trop souvent négligés. Il est important de ne pas confondre image gratuite et image libre de droits. Il faut savoir qu'une petite entreprise téléchargant une image sur Internet, sans s'acquitter des droits d'auteur, s'expose à des poursuites et une pénalité pouvant s'élever à 300 000 € et 3 ans d'emprisonnement ! » commente **Guillaume le Bleis**, Directeur Général de Fotolia France.



« Le plug-in que nous avons développé exclusivement pour **Microsoft Office 2007 et 2010** illustre notre stratégie : nous sommes la première banque d'images à avoir intégré un outil de consultation et de téléchargement d'images libres de droits dans les applications bureautiques les plus utilisées par les entreprises ! » poursuit **Guillaume le Bleis**. « Nos récents partenariats avec l'ADEN ainsi qu'avec le CEFAC, chargé du pilotage du programme gouvernemental Passeport pour l'Economie Numérique confirment également notre volonté d'accompagner les petites structures dans leur communication par l'image, en leur proposant des solutions en adéquation avec leurs besoins. » conclut-il.

Fotolia dispose de l'une des bases de données de ressources créatives les plus riches au monde se démarquant par la haute qualité et la diversité de ses fichiers, et propose des contenus et des services localisés, pour un accompagnement client de proximité dans chacun des 13 pays où elle est physiquement implantée.